

est-il disposé à prendre maintenant, a demandé M. Manly, pour exercer des pressions sur le gouvernement de l'Afrique du Sud [et] mettre un terme à cette situation tragique, au lieu de simplement attendre une solution à long terme ?"³³

Un mois plus tard, le député libéral Warren Allmand a fait écho à cette demande d'intervention. "Les affrontements en Afrique du Sud se font de plus en plus graves", a dit M. Allmand; "le gouvernement est-il maintenant disposé à réexaminer sa politique pour imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud et appliquer un programme obligatoire [aux] Canadiens qui font affaire en Afrique du Sud ?"³⁴

Plusieurs jours plus tard, le député néo-démocrate Steven Langdon a présenté des chiffres montrant que les entreprises canadiennes n'avaient pas respecté le code de conduite. Il a demandé au gouvernement de renforcer le code et d'inciter davantage les entreprises canadiennes à s'y plier³⁵.

Le 18 juin 1985, après le raid sud-africain contre les bureaux présumés de l'ANC au Botswana, le député néo-démocrate Howard McCurdy a exhorté le gouvernement à "rappeler immédiatement son ambassadeur... et [à faire] immédiatement le nécessaire pour prendre des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud"³⁶.

Peu avant que le gouvernement eut dévoilé ses nouvelles mesures en septembre, le député néo-démocrate Howard McCurdy avait demandé au premier ministre s'il "[refusait] de se rallier à l'avis des Sud-africains opprimés selon lesquels de sévères sanctions [étaient] nécessaires... Nous devons imposer des sanctions obligatoires et faire preuve, [à] la conférence du Commonwealth, du leadership qu'attend de nous la collectivité noire de l'Afrique du Sud."³⁷

Le même jour, à la Chambre, M. Allmand du Parti libéral a évoqué la position qu'il avait adoptée pendant une consultation de tous les partis

³³ Débats de la Chambre des communes, 22 mars 1985, p. 3289.

³⁴ Débats de la Chambre des communes, 15 avril 1985, p. 3715.

³⁵ Débats de la Chambre des communes, 19 avril 1985, p. 3897.

³⁶ Débats de la Chambre des communes, 18 juin 1985, p. 5905.

³⁷ Débats de la Chambre des communes, 10 septembre 1985, p. 6459.